Nations Unies S/2020/1143



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 novembre 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 25 novembre 2020, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par la Présidente du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte des exposés présentés par l'Ambassadeur Tarek Ladeb au nom du Comité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015), du Comité créé par la résolution 1373 (2001) et du Comité créé par la résolution 1540 (2004) ; par l'Ambassadeur Dian Triansyah Djani, Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés ; par l'Ambassadeur Tarek Ladeb, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste ; par l'Ambassadeur Dian Triansyah Djani, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), ainsi que les déclarations faites par les représentants de la Chine, de la République dominicaine, de l'Estonie, de la France, de l'Allemagne, de l'Indonésie, du Niger, de la Fédération de Russie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de l'Afrique du Sud, de la Tunisie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique, et du Viet Nam à l'occasion de la visioconférence sur les « Exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité » tenue le lundi 23 novembre 2020.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux Représentantes et Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus, le texte des exposés et des déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

La Présidente du Conseil de sécurité
(*Signé*) Inga Rhonda **King**

20-16063 (F) 301120 301220







Annexe I

Exposé de M. Tarek Ladeb, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste

Au nom du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL/Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés ; du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste ; et du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), j'ai l'honneur de faire une déclaration conjointe sur la coopération entre ces trois comités et leurs groupes d'experts respectifs.

Au début de cette année, les sociétés du monde entier ont été soudainement et radicalement transformées par l'apparition de la maladie à coronavirus (COVID-19). Dans ce contexte, le Comité contre le terrorisme (CCT), le Comité 1267 et leurs groupes d'experts respectifs ont exprimé leur inquiétude quant au fait que des terroristes et des groupes extrémistes violents chercheraient à exploiter les perturbations mondiales causées par la pandémie.

Ces préoccupations ont été réitérées dans le onzième r rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace, qui a été établi par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) et l' Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, en collaboration avec le Bureau de lutte contre le terrorisme des Nations Unies et d'autres entités des Nations Unies et organisations internationales.

Le rapport a noté une augmentation de l'activité de l'EIIL et de certaines de ses affiliés régionaux en Iraq et en République arabe syrienne, ainsi que dans d'autres régions, en particulier en Asie et en Afrique. Il a noté que l'EIIL n'avait pas été en mesure de rétablir sa capacité opérationnelle, mais que l'impact de la pandémie sur ses activités de propagande, de recrutement et de collecte de fonds restait incertain.

Le CCT, le Comité 1267 et leurs groupes d'experts respectifs considèrent que les impacts socioéconomiques, politiques, sanitaires et humanitaires de la pandémie peuvent exacerber les conditions propices au terrorisme et accroître les menaces terroristes mondiales, non seulement dans les zones où les groupes armés non étatiques et les groupes terroristes sont particulièrement actifs, mais aussi en dehors des zones de conflit.

Au cours des derniers mois, le CCT et le Comité 1267 ont adopté un certain nombre de mesures de riposte pour atténuer l'impact de la pandémie et les occasions qu'elle peut créer pour les terroristes et les groupes armés non étatiques en rappelant aux États Membres leur obligation d'appliquer effectivement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en pleine conformité avec le droit international, notamment le droit international des droits de l'homme, le droit international des réfugiés et le droit international humanitaire.

Malgré les restrictions en matière de voyage imposées en raison de la pandémie, les trois Comités ont assuré la continuité des activités en adaptant leurs méthodes de travail à l'environnement virtuel temporaire et en assurant une communication régulière avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales, ainsi qu'avec les entités des Nations Unies, notamment dans le cadre du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, auquel les trois groupes d'experts appartiennent.

Au cours de la période 2019-2020, les Comités et leurs groupes d'experts respectifs ont intensifié leurs consultations conjointes régulières. Les mises à jour trimestrielles qui étaient auparavant fournies par l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions à la DECT comprennent désormais également les experts du Comité 1540. Cet échange régulier entre les groupes d'experts contribue à renforcer le flux d'informations et la communication sur les questions d'intérêt commun. Leurs discussions portent sur le niveau de la menace mondiale, l'analyse de questions particulières et la coordination, notamment en ce qui concerne les visites reportées dans les États Membres ou l'engagement avec ceux-ci.

La Sous-Secrétaire générale et Directrice exécutive de la DECT Michèle Coninsx, et les Coordonnateurs des deux groupes d'experts ont également continué de se réunir régulièrement pour discuter des questions de coopération et de coordination. Les experts de l'Équipe de surveillance ont assisté à des réunions d'information organisées par la DECT avec des entités des Nations Unies, des équipes de pays des Nations Unies et des experts universitaires. Les trois groupes d'experts ont l'intention de continuer à organiser des événements similaires sur une base virtuelle pour le reste de cette année et l'année prochaine, aussi longtemps que les restrictions sur les réunions en présentiel et les voyages persistent.

En février, la Directrice exécutive de la DECT et le Coordonnateur de l'Équipe de surveillance ont organisé une consultation politique conjointe de haut niveau en Indonésie – la première du genre – avec le Secrétaire général adjoint Voronkov pour donner suite aux recommandations formulées par le CCT lors de ses visites de 2007 et 2019.

Les trois Comités considèrent que ces activités coordonnées sont un moyen extrêmement utile de renforcer leurs dialogues respectifs avec les États Membres et de contribuer à assurer leur mise en œuvre pleine et effective des résolutions pertinentes des organes des Nations Unies. Les trois Comités et leurs groupes d'experts respectifs ont également continué à se coordonner pour aider les États Membres à lutter contre le financement du terrorisme et de la prolifération.

Les trois groupes d'experts ont continué à interagir avec le Groupe d'action financière (GAFI), y compris ses organes régionaux, selon les besoins et dans le cadre de la délégation coordonnée des Nations Unies dirigée par la DECT. Les experts de la DECT et de l'Équipe de surveillance ont assisté aux dernières réunions plénières et des groupes de travail du GAFI afin d'assurer des synergies entre les travaux de leurs comités respectifs et les travaux du GAFI, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil.

Les restrictions dues à la COVID-19 imposées par les États Membres ont considérablement limité les déplacements de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, qui a dû reporter un certain nombre de visites sur le terrain et d'événements régionaux importants.

En juin, la DECT et l'Équipe de surveillance ont publié un rapport conjoint sur les mesures prises par les États Membres pour désorganiser le financement du terrorisme, en relation avec la mise en œuvre de la résolution 2462 (2019). Le rapport était basé sur une enquête soumise à l'ensemble des membres et à laquelle ont répondu 112 États Membres. Les résultats du questionnaire démontrent l'engagement des États Membres à refuser aux groupes terroristes l'accès à des fonds et à des services financiers et soulignent le rôle essentiel joué par les sanctions des Nations Unies – en particulier les mesures de gel des avoirs – à cet égard. Le rapport donne également un aperçu unique des mesures et des bonnes pratiques mises en œuvre par les États Membres dans ce domaine, ainsi que des obstacles et des défis qui subsistent.

Les États Membres ont indiqué qu'ils continuaient à être confrontés à des défis concernant, entre autres, l'institutionnalisation des partenariats public/privé, l'intégration des obligations en matière de droits de l'homme dans les mesures de lutte contre le financement du terrorisme et la coopération avec les acteurs de la société civile dans l'élaboration de politiques visant à assurer une surveillance du secteur non lucratif fondée sur les risques.

Malgré les progrès importants réalisés grâce à l'intensification des consultations conjointes et au renforcement de la coordination, les restrictions liées à la pandémie ont entraîné le report de nombreuses activités essentielles des trois Comités, et notamment d'un certain nombre de visites de pays que devait effectuer la DECT au nom du Comité contre le terrorisme pour évaluer les forces et les faiblesses des États Membres et leurs besoins en matière d'assistance technique aux fins de la mise en œuvre de la résolution 1373 (2001) et des autres résolutions pertinentes.

La réunion conjointe spéciale du Comité contre le terrorisme et du Comité 1267 sur les menaces et tendances associées au financement du terrorisme ainsi que sur l'application des dispositions de la résolution 2462 (2019) a également dû être reportée. Cette réunion devait se tenir en application de la résolution 2462 (2019) et inclure une présentation aux États Membres du rapport conjoint de la DECT et de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions sur les mesures prises par les États Membres pour perturber le financement du terrorisme.

Il a également fallu reporter l'examen approfondi de l'état d'avancement de l'application de la résolution 1540 (2004), qui devait avoir lieu avant le renouvellement du mandat du Comité en avril de l'année prochaine. Un certain nombre d'autres événements prévus par le Comité 1540 ont été reportés à 2021, à l'exception de la mise à jour des matrices du Comité et d'autres activités qui peuvent être effectuées en ligne.

Le terrorisme et la prolifération continuent de représenter une grave menace contre la paix et la sécurité internationales. Les terroristes, les organisations terroristes et les cellules et groupes qui leur sont affiliés continuent d'adapter leurs tactiques et leurs méthodes, de même que les groupes armés non étatiques.

Alors que le monde et l'ONU continuent de s'adapter aux effets persistants de la pandémie, il est essentiel que les trois Comités et leurs groupes d'experts respectifs continuent de coopérer étroitement et de remédier de manière coordonnée aux difficultés liées la pandémie qui nuisent à la continuité des activités, et ce pour faire face à un contexte de sécurité mondial encore plus complexe et imprévisible.

Nous continuerons de collaborer en vue d'identifier et de combattre les grands problèmes nouveaux et émergents auxquels sont confrontés les États Membres, notamment l'utilisation malveillante des nouvelles technologies à des fins terroristes et de prolifération. Il est possible que l'augmentation mondiale de la présence en ligne durant la pandémie déclenche une nouvelle vague d'innovations qui, entre les mains d'acteurs non étatiques, et de terroristes en particulier, pourraient avoir des conséquences dévastatrices.

Dans le même temps, l'innovation peut aussi aider à lutter contre le terrorisme et les activités de prolifération. L'utilisation de drones, par exemple, est envisagée à cette fin, comme les trois groupes d'experts l'ont appris des exposés présentés dans le cadre du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme. Les trois Comités pourraient étudier plus avant ce que cela implique et d'autres questions émergentes.

Ils continueront de fournir des conseils et des orientations à leurs groupes d'experts afin de renforcer leur collaboration et leur coopération, conformément aux dispositions des résolutions pertinentes du Conseil. Les effets de la pandémie et les

problèmes de sécurité qui en résultent soulignent plus que jamais la nécessité d'une collaboration et une coordination étroites entre les trois Comités et leurs groupes d'experts respectifs.

Annexe II

Exposé de M. Dian Triansyah Djani, Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l’État islamique d’Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés

Au cours de ces deux dernières années, j’ai eu l’honneur de présider le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l’État islamique d’Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés.

Je vais aujourd’hui faire brièvement le point sur la menace que posent l’État islamique d’Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les éléments qui leur sont affiliés, et rendre compte des activités et des travaux menés par le Comité depuis la séance d’information conjointe du Conseil qui s’est tenue le 20 mai 2019 (voir S/PV.8528). Cet exposé répondra également à l’exigence formulée dans la résolution 2368 (2017), à savoir que le Conseil de sécurité doit être tenu informé au moins une fois par an de l’ensemble des activités du Comité.

L’Équipe d’appui analytique et de surveillance des sanctions observe que l’impact de la maladie à coronavirus (COVID-19) sur le terrorisme varie entre les zones de conflit et les zones qui ne sont pas touchées par le conflit, et entre les menaces à court et long terme. Les groupes terroristes utilisent l’épidémie à des fins de propagande et pour récolter des fonds.

Si l’EIIL représente pour le moment une insurrection solidement implantée en milieu rural qui n’a pas la capacité de menacer des zones urbaines à long terme, ce groupe a intensifié ses opérations dans les principales zones de conflit en Iraq et en République arabe syrienne. Al-Qaida est en train de consolider sa présence dans des régions situées au-delà de son bastion traditionnel en Afghanistan. Les liens entre l’EIIL et Al-Qaida restent tendus et singuliers, et évoluent en fonction de la dynamique régionale.

Les visites dans les régions et les pays sont un élément clef du mandat de l’Équipe de surveillance. La pandémie de COVID-19 limite strictement les déplacements, et plusieurs déplacements préalablement approuvés par le Comité n’ont pu avoir lieu. L’Équipe de surveillance a notamment été contrainte de reporter ses visites en République arabe syrienne et en Iraq. La réunion régionale de Vienne a également dû être annulée.

À titre exceptionnel en raison de la COVID-19, et afin de réduire l’exposition aux risques sanitaires, nous parvenons depuis la mi-mars à organiser des réunions informelles virtuelles, une solution innovante qui permet néanmoins aux membres du Comité d’aborder un certain nombre de questions, et notamment d’examiner les rapports de l’Équipe de surveillance sur la menace mondiale que représentent l’EIIL et Al-Qaida.

Au total en 2020, le Comité a tenu trois consultations en présentiel ; deux consultations conjointes en présentiel avec le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011) ; quatre consultations informelles virtuelles ; une séance d’information conjointe virtuelle des Comités 1267 et 1988 pour les États Membres intéressés ; et une consultation informelle avec le Comité contre le terrorisme consacrée au rapport conjoint de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et de l’Équipe de surveillance sur les mesures prises par les États Membres pour perturber le financement du terrorisme, en application de la résolution 2462 (2019).

Je remercie tous les membres du Conseil de la collaboration et de la coopération dont ils ont fait preuve pour que le Comité puisse continuer à s'acquitter de son mandat en dépit de la situation difficile. Le Comité, en partenariat avec le Secrétariat, continue de déployer des efforts considérables pour que sa liste des sanctions soit aussi à jour que possible.

Depuis le début de l'année, le Comité a accepté d'ajouter à sa liste des sanctions quatre personnes et cinq entités. Il en a également radié trois personnes. En outre, depuis le dernier exposé conjoint présenté au Conseil de sécurité en mai 2019, le Comité a examiné sept rapports d'ensemble du Bureau du Médiateur. Trois de ces rapports ont été présentés au Comité en 2020. À l'heure actuelle, le Bureau du Médiateur est saisi de quatre demandes de radiation. Au total, 262 personnes et 89 entités sont visées par les sanctions imposées contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida.

Je tiens également à souligner que, sur la base de l'examen annuel de 2018, le Comité a chargé le Secrétariat d'apporter des modifications techniques à 85 inscriptions figurant sur la liste pour 2019, ainsi que des modifications à 11 inscriptions et résumés des motifs sur la Liste pour 2020.

Par ailleurs, le Comité a récemment conclu l'examen annuel de sa liste relative aux sanctions pour 2019, et nous avons reçu un nombre record de plus de 40 réponses de la part des États Membres. Un exposé écrit du Coordonnateur de l'Équipe de surveillance sur l'état d'avancement de l'examen annuel de 2019 a été transmis aux membres du Comité le 15 octobre.

Outre les examens réguliers, l'Équipe de surveillance met à jour les listes sur la base des informations fournies par les États Membres. Je tiens à remercier les États Membres qui ont collaboré avec le Comité, et j'espère que l'ensemble des États Membres continueront de collaborer avec le Comité et l'Équipe de surveillance.

La contribution et la coopération des États Membres sont essentielles tant pour maintenir à jour la Liste relative aux sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida que pour assurer la mise en œuvre efficace des mesures de sanctions.

Enfin, je voudrais inviter les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à présenter les rapports de mise en œuvre prévus par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le Conseil et la communauté internationale ne peuvent cibler efficacement leur réponse que s'ils disposent d'informations fiables et actualisées.

Annexe III

Exposé de M. Tarek Ladeb, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste

Je m'adresse au Conseil de sécurité en ma qualité de Président du Comité contre le terrorisme (CCT).

Alors même que nous continuons à nous adapter aux défis mondiaux et aux incertitudes engendrés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le danger que représentent les groupes terroristes, notamment l'État islamique d'Iraq et du Levant, Al-Qaida et leurs affiliés, continue de faire peser de graves menaces sur la paix et la sécurité partout dans le monde, en particulier en Afrique et en Asie du Sud et du Sud-Est.

La multiplication des actes terroristes commis par des acteurs isolés, des personnes et des groupes adhérant à ce que plusieurs États Membres appellent le terrorisme « d'extrême droite » ou « à motivation raciale et ethnique » constitue une autre préoccupation majeure pour nous tous. Ces différents groupes et personnes ont démontré leur capacité de s'adapter à la situation actuelle sans précédent qui découle de la pandémie de COVID-19 en continuant, entre autres, à exploiter les nouvelles technologies à des fins de radicalisation, de recrutement et de collecte de fonds.

Le Comité s'est efforcé d'assurer la continuité de ses activités, avec l'appui de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT), notamment en organisant régulièrement des réunions informelles par le biais de visioconférences publiques et privées.

L'évaluation des efforts de mise en œuvre par les États Membres reste, bien entendu, au cœur des travaux du Comité et de la DECT. Au cours du second semestre 2019, avant le début de la pandémie, la DECT a effectué 12 visites d'évaluation au nom du Comité. En raison des restrictions de voyage imposées du fait de la pandémie, le Comité n'a pu effectuer que deux visites d'évaluation au début de l'année, en Guinée équatoriale et au Qatar.

Dans l'optique de poursuivre le dialogue et la coopération avec les États Membres, le Comité est en train d'examiner une proposition de modalité afin de pouvoir mener, sur une base temporaire, des visites d'évaluation hybrides dans les États Membres, comprenant une composante virtuelle et, ensuite, dès que les circonstances le permettront, une composante physique sur place.

La conduite de visites hybrides permettrait au Comité de poursuivre son mandat principal qui consiste à surveiller, faciliter et promouvoir les efforts déployés par les États Membres pour mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil, sans modifier ses procédures établies. Dans l'intervalle, le document-cadre actualisé pour les visites menées par le Comité contre le terrorisme dans les États Membres afin de suivre, promouvoir et faciliter l'application des résolutions 1373 (2001), 1624 (2005), 2178 (2014), 2396 (2017), 2462 (2019) et 2482 (2019) et d'autres résolutions pertinentes du Conseil, a été publié en tant que document du Conseil de sécurité et est désormais disponible sur le site Web du CCT (S/2020/731, annexe).

Le Comité a également accéléré l'examen et l'adoption du bilan général de la mise en œuvre et de l'enquête détaillée sur la mise en œuvre dans les États Membres, préparés par la DECT. Jusqu'à présent, le Comité a examiné les documents de 177 États Membres.

Conformément au paragraphe 17 de la résolution 2395 (2017), la DECT s'est également employée à renforcer ses outils d'évaluation pour les examens sur dossier,

notamment en mettant au point l'enquête électronique détaillée sur la mise en œuvre et en révisant le bilan général de la mise en œuvre, afin d'en accroître l'utilité pour les États Membres, les donateurs et les organismes partenaires dans le cadre de la conception de programmes d'assistance technique ciblés.

De plus en plus d'États dans lesquels des visites ont été effectuées donnent leur accord pour que le Comité communique les rapports de visite les concernant, en partie ou en totalité, aux principaux partenaires des Nations Unies et aux donateurs d'assistance technique. Cela facilite le partage transparent et proactif des besoins d'assistance technique et des bonnes pratiques, et doit être encouragé.

Le Comité invite également régulièrement les États Membres à présenter des exposés sur la mise en œuvre des recommandations formulées dans les rapports de visite correspondants. Il se félicite du renforcement du dialogue mené par la DECT avec les entités compétentes des Nations Unies, ainsi qu'avec les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des États récemment visités ou sur le point de l'être. Le dialogue en cours permet d'intégrer dans leur travail les besoins d'assistance technique identifiés par la DECT. Le Comité salue également le suivi et l'analyse en cours par la DECT des implications de la pandémie pour les mesures de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent mises en œuvre par les États Membres.

Dans le cadre de ses efforts visant à cerner les nouveaux problèmes, tendances et évolutions liés au terrorisme, tout en collaborant avec ses partenaires, notamment les entités membres de son réseau mondial de recherche dans le domaine de la lutte antiterroriste, la DECT a également publié un certain nombre de documents analytiques, dont le récent « Trends Tracker » sur la prise en compte des questions de genre dans les réponses au terrorisme conformément à la résolution 2242 (2015).

En outre, la DECT a continué à mener des missions approfondies, y compris virtuelles, dans le cadre des programmes mondiaux du Bureau de lutte contre le terrorisme, tels que le Programme des Nations Unies de lutte contre les déplacements des terroristes et le programme de cellules de fusion. Le Comité et la DECT continuent ainsi à assurer avec le Bureau de lutte contre le terrorisme le suivi de la conception, de la programmation et du financement de projets et d'activités de renforcement des capacités, sur la base de leurs recommandations.

Le Comité et la DECT ont le mandat clair, en vertu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, de suivre, promouvoir et faciliter l'application par les États Membres des résolutions du Conseil sur la lutte contre le terrorisme. Afin d'assurer la continuité de ces travaux dans les circonstances exceptionnelles que nous connaissons actuellement, le Comité a continué à tenir des séances d'information publiques par le biais de visioconférences informelles. Cette pratique permet également de tenir les États informés des implications politiques des résolutions du Conseil nouvellement adoptées. Je citerai en exemple la réunion d'information publique qui s'est tenue en août pour présenter le « Guide technique pour la mise en œuvre de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité et d'autres résolutions pertinentes » actualisé.

En octobre, le Comité a organisé une visioconférence publique sur les tendances émergentes de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme et sur la manière de faire face à l'extrémisme violent par une approche fondée sur les droits de l'homme, ce qui a permis d'examiner les réponses possibles aux menaces émergentes dans le plein respect des obligations internationales en matière de droits de l'homme.

En octobre, le Comité a également tenu une visioconférence privée sur la sécurité maritime, au cours duquel les participants ont souligné la vulnérabilité de frontières maritimes poreuses qui pourraient être exploitées par les terroristes pour leurs déplacements et leurs activités criminelles transfrontières, telles que le

trafic d'armes, de drogue et de biens culturels et la traite des personnes. Le domaine maritime offre un ensemble de possibilités d'attaques terroristes contre des cibles vulnérables et non protégées, telles que les navires de croisière et les infrastructures critiques, y compris les installations portuaires et les plates-formes fixes offshore.

La lutte contre le financement du terrorisme reste également un de nos domaines d'action prioritaires. La pandémie a accru le risque que les terroristes et les organisations terroristes exploitent de nouveaux instruments financiers, y compris des actifs virtuels, pour lever et transférer des fonds.

En raison de la pandémie, il a fallu reporter la réunion spéciale conjointe du Comité et du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées, sur les menaces et les tendances liées au financement du terrorisme. Toutefois, une visioconférence conjointe privée s'est tenue en juin, au cours duquel la DECT et l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions ont présenté les conclusions de leur rapport conjoint sur la lutte contre le financement du terrorisme, publié en application de la résolution 2462 (2019).

Au début de ce mois, le Comité a également tenu une séance d'information publique en ligne sur le rôle des juges, des procureurs et des avocats de la défense dans la poursuite en justice des terroristes, notamment l'utilisation efficace des éléments de preuve recueillis sur le champ de bataille ou par l'armée. Le Comité continue également d'insister sur la nécessité de promouvoir des approches tenant compte des questions de genre et à l'échelle de la société pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, notamment en encourageant la participation des organisations de la société civile, des groupes de femmes, des jeunes, des chefs religieux et d'autres acteurs concernés. À cet égard, le Comité se félicite des consultations virtuelles que la DECT continue de mener avec les organisations de la société civile sur les mesures de lutte contre le financement du terrorisme et leurs incidences sur les droits de l'homme.

Les mesures de confinement imposées par les gouvernements en réponse à la pandémie ont conduit à une augmentation de l'utilisation des médias sociaux à l'échelle mondiale, ce qui a permis aux groupes terroristes d'élargir plus encore leurs messages en ligne et de mieux les cibler. Le Comité a donc renforcé l'accent mis sur la nécessité d'aider les États à identifier les moyens de lutter contre la rhétorique terroriste en ligne. En janvier, le Comité et la Direction exécutive ont organisé une réunion d'information publique sur les moyens de lutter contre les discours terroristes et d'empêcher qu'Internet soit utilisé à des fins terroristes, conformément aux directives énoncées dans la résolution 2354 (2017).

L'obligation de nous réunir virtuellement est bien sûr regrettable, mais elle est un signe clair de l'époque sans précédent que nous traversons tous actuellement. J'attends avec intérêt de pouvoir présenter en personne un exposé au Conseil dès que les circonstances le permettront. En cette période de défis sans précédent, nous souhaiterons peut-être axer notre attention sur les domaines suivants.

Premièrement, nous devons continuer d'accorder une attention particulière aux éventuelles répercussions à court, moyen et long terme de la pandémie de COVID-19 sur le panorama mondial du terrorisme, notamment pour ce qui concerne l'exacerbation des facteurs sous-jacents du terrorisme et de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme.

Deuxièmement, nous devons veiller à ce que la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent reste une priorité des efforts internationaux en matière de paix et de sécurité, sur fond de pandémie de COVID-19 et des nombreuses priorités concurrentes des États Membres, et faire en sorte que le Comité conserve son rôle

essentiel s'agissant de suivre, faciliter et promouvoir l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Troisièmement, il est impératif de continuer de renforcer la collaboration et la coopération internationales entre les États Membres et les entités des Nations Unies et entre les gouvernements et les organisations de la société civile pour atteindre les objectifs énoncés dans les résolutions pertinentes du Conseil sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

Enfin, je tiens à assurer le Conseil que le Comité et la Direction exécutive continueront d'évaluer l'incidence de la pandémie sur le panorama mondial du terrorisme, et d'appuyer de manière proactive les efforts du Conseil et des États Membres pour remédier à une menace terroriste mondiale en constante évolution.

Annexe IV

Exposé de M. Dian Triansyah Djani, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)

Au nom du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), j'ai le plaisir de rendre compte des progrès accomplis depuis notre dernier exposé conjoint, en mai 2019 (voir S/PV.8528).

Je remercie le Président du Comité contre le terrorisme (CCT), M. Tarek Ladeb, Ambassadeur de la Tunisie, d'avoir dirigé cette année ce processus conjoint au nom du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés ; du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste ; et du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004).

Le Comité 1540 a pour mandat de prévenir la prolifération des armes nucléaires, chimiques ou biologiques, de leurs vecteurs et des éléments connexes vers ou par des acteurs non étatiques, notamment à des fins terroristes. Bien que ce mandat soit différent de celui des autres comités, il existe d'importants domaines de complémentarité. En outre, du point de vue de notre comité, le Conseil de sécurité, dans sa résolution 2325 (2016), réaffirme qu'il faut que les trois comités continuent de renforcer leur coopération.

Les conséquences dévastatrices, potentiellement catastrophiques, que pourrait avoir l'utilisation d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques, restent gravement préoccupantes. De plus, le fait que des groupes non étatiques et des individus aux vues extrêmes soient prêts à recourir à la violence dans diverses régions du monde reste également très inquiétant. La résolution 1540 (2004) a été adoptée par le Conseil de sécurité précisément pour empêcher la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques, des armes de destruction massive et de leurs vecteurs vers et par des acteurs non étatiques, y compris des terroristes. Tous les États doivent faire tout leur possible pour empêcher cette prolifération.

Cette résolution oblige les États à adopter et appliquer des mesures visant à interdire aux acteurs non étatiques de fabriquer, d'acquérir, de posséder, de transporter, de transférer ou d'utiliser des armes nucléaires, chimiques et biologiques ou leurs vecteurs. Des mesures sont également requises, entre autres, pour comptabiliser ces produits et en garantir la sécurité et pour assurer la protection physique, les contrôles aux frontières et de police, les contrôles de l'exportation et du transbordement, et les contrôles sur la fourniture de fonds et de services connexes.

Dans sa résolution 1977 (2011), le Conseil de sécurité a décidé que le Comité procéderait, avant le renouvellement de son mandat, qui arrive à échéance le 25 avril 2021, à un examen approfondi de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004). Dans ma lettre en date du 27 août, j'ai signalé au Conseil que, en raison des retards causés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Comité avait décidé que les activités prévues cette année en rapport avec l'examen approfondi seraient reportées à 2021, à l'exception du processus de révision des tableaux du Comité, et de toute activité pouvant être menée en ligne.

En dépit de la pandémie, le Comité continuera d'entreprendre des activités cette année pour promouvoir l'application pleine et effective de la résolution et aider les États qui le demandent à renforcer leurs capacités nationales. Il s'agit notamment d'échanges avec les États Membres, ainsi qu'avec les organisations internationales et régionales dont les mandats ont trait à la résolution 1540 (2004).

Le Comité continuera d’améliorer l’échange d’informations, la coordination des visites de pays, l’assistance technique et d’autres questions intéressant le Comité 1540, le Comité des sanctions contre l’EIIL (Daech) et Al-Qaida et le CCT, selon qu’il conviendra, et, une fois par an, informera le Conseil conjointement avec ces deux comités.

Pour terminer, je voudrais souligner que les activités du Comité 1540 restent fondées sur une approche coopérative et sur des échanges avec les États Membres.

Annexe V

Déclaration M. Geng Shuang, Représentant permanent adjoint de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : chinois]

La Chine remercie l'Ambassadeur Ladeb et l'Ambassadeur Djani de leurs exposés respectifs.

Au cours de l'année écoulée, le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL/Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés ; le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste ; et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) ont conservé des activités normales et ont se sont employés à s'acquitter de leurs travaux en dépit des incidences de la maladie à coronavirus (COVID-19). La Chine félicite les présidents des trois comités, ainsi que leurs équipes et le personnel du Secrétariat, pour leurs efforts à cet égard.

Le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive menacent gravement la paix et la sécurité internationales. Actuellement, la maladie à coronavirus continue de faire rage dans le monde entier. Les retombées socioéconomiques de la pandémie pourraient exacerber les conditions propres à conduire au terrorisme et renforcer les menaces terroristes à moyen et long terme. Elles pourraient également perturber les efforts internationaux de non-prolifération et accroître le risque de prolifération des armes de destruction massive. La communauté internationale doit accorder une attention particulière à cette question et y répondre efficacement par la coopération.

Le Comité des sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida est un mécanisme important de l'ONU et du Conseil de sécurité s'agissant des sanctions antiterroristes. En dépit des difficultés que fait surgir la COVID-19, le Comité continue de s'acquitter de son mandat conformément aux résolutions pertinentes du Conseil, de procéder à des révisions régulières de la Liste relative aux sanctions, de renforcer sa coopération avec l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions et le Bureau du Médiateur, et d'améliorer ses méthodes de travail. Ces efforts ont donné des résultats concrets.

La Chine est favorable au fait que le Comité reste en contact étroit avec les pays concernés, renforce sa coopération avec les mécanismes régionaux et sous-régionaux de lutte contre le terrorisme et préserve son rôle important s'agissant d'évaluer les menaces terroristes et de renforcer les sanctions. Nous espérons que, pour ce qui concerne des questions telles que les procédures d'inscription sur la Liste, de dérogation et de radiation de la Liste, le Comité suivra strictement les résolutions pertinentes du Conseil ainsi que les directives régissant ses travaux, et qu'il respectera les principes d'objectivité, d'impartialité et de professionnalisme, en se fondant sur des preuves solides et sur un consensus large, de manière à préserver l'autorité et l'efficacité du régime de sanctions.

Le Comité contre le terrorisme (CCT) est chargé par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de repérer et de suivre les nouvelles menaces et tendances en matière de terrorisme, et de fournir une assistance technique aux pays concernés. Le Comité joue un rôle actif dans la lutte menée au niveau international contre le terrorisme. La Chine espère que le CCT continuera d'étoffer le dialogue avec les États Membres, d'analyser l'incidence de la COVID-19 sur les efforts

antiterroristes des États Membres, en particulier les pays en développement, et d'empêcher les organisations terroristes de tirer profit de la pandémie.

La Chine est favorable à la coopération nouée entre le Comité et les organisations internationales, régionales et sous-régionales pour relever conjointement les nouveaux défis liés à l'utilisation d'Internet et des nouvelles technologies par les organisations terroristes pour fomenter, planifier, financer et mettre en œuvre des attaques terroristes.

Le Comité 1540 est un élément important du mécanisme international de non-prolifération. La Chine apporte son appui au Comité pour l'aider à continuer à respecter le mandat énoncé dans les résolutions du Conseil de sécurité, à faire progresser de manière globale l'application de la résolution 1540 (2004), à renforcer la coopération internationale en matière de non-prolifération et de renforcement des capacités et à concentrer ses efforts sur la satisfaction des besoins des pays en développement en matière d'assistance internationale.

Le mois dernier, la Chine a adopté une loi sur le contrôle des exportations et une loi sur la biosécurité. En octobre de l'année dernière, la Chine et le Comité 1540 ont organisé conjointement le troisième cours de formation des points de contact nationaux sur la non-prolifération dans la région Asie-Pacifique. La Chine a pris des mesures concrètes pour améliorer continuellement son régime de non-prolifération et de contrôle des exportations. Elle a aussi contribué au renforcement des capacités des pays de la région Asie-Pacifique.

La nouvelle pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a entraîné des défis pour les efforts internationaux de non-prolifération et a perturbé les travaux du Comité. Nous espérons que le Comité continuera à s'acquitter de ses fonctions avec détermination pour garantir un examen approfondi, transparent et inclusif de la résolution 1540 (2004) l'année prochaine, pour assurer la participation des pays en développement, pour tenir compte des obligations internationales et du contexte national de chaque pays et pour promouvoir l'application durable et efficace de la résolution.

Au cours de l'année écoulée, les trois Comités ont renforcé la communication et la coordination et obtenu des résultats positifs, ce qui est précisément l'objectif que le Conseil de sécurité vise en organisant des séances d'information conjointes. La Chine espère qu'une fois la pandémie maîtrisée, les trois Comités pourront reprendre leurs activités normales dès que possible et continueront à renforcer l'échange d'informations, la coordination et la coopération au moyen de réunions et de visites conjointes, afin de renforcer les synergies.

La Chine condamne fermement le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, ainsi que la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Nous continuerons à appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à appuyer les travaux du Comité 1267, du Comité contre le terrorisme et du Comité 1540. Nous espérons que les trois Comités et leurs groupes d'experts respectifs renforceront leur coordination, se compléteront mutuellement, continueront à améliorer leurs travaux et accorderont plus d'attention aux avis des États Membres afin d'apporter une contribution plus importante à la promotion de la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme et à l'amélioration du système international de non-prolifération.

Deuxième déclaration de M. Geng Shuang, Représentant permanent adjoint de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : chinois]

Il se fait tard, et je m'excuse de demander à nouveau la parole pour faire une autre déclaration.

Dans sa déclaration, le représentant du Royaume-Uni a porté des accusations sans fondement contre la Chine, en relation avec des mesures de lutte contre le terrorisme et de déradicalisation au Xinjiang. Je me dois de répondre. La déclaration faite par la délégation du Royaume-Uni expose pleinement sa politique de deux poids, deux mesures en matière de lutte contre le terrorisme, et elle est irresponsable et non constructive. Je voudrais rappeler au représentant du Royaume-Uni trois faits.

Premièrement, la stabilité politique, le développement économique et l'harmonie sociale règnent actuellement dans la province du Xinjiang, et ses habitants vivent dans la paix et la sécurité. Il n'y a pas eu d'attentat terroriste dans la province depuis longtemps. La situation en matière de droits humains au Xinjiang continue de s'améliorer, pour tous les groupes ethniques.

Deuxièmement, lors des délibérations du 6 octobre sur les questions relevant de la compétence de la Troisième Commission de l'Assemblée générale à sa soixante-quinzième session, les représentants d'une cinquantaine de pays se sont opposés aux attaques d'un pays spécifique contre la Chine et ont exprimé leur appui aux mesures prises par la Chine dans la province du Xinjiang.

Troisièmement, l'objectif de la séance d'information conjointe d'aujourd'hui est d'examiner les travaux des trois Comités, d'examiner les moyens d'améliorer la communication et la coordination entre eux, d'améliorer l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de promouvoir la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme. La déclaration faite par le représentant du Royaume-Uni détonne par rapport à celles qui ont été faites par les représentants de la majorité des pays et est incompatible avec l'atmosphère de la réunion d'aujourd'hui.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que la Chine condamne le terrorisme sous toutes ses formes et qu'elle participera activement, comme toujours, à la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme et y apportera sa propre contribution.

Annexe VI

Déclaration de M. José Singer Weisinger, Envoyé spécial de la République dominicaine auprès du Conseil de sécurité

[Original : espagnol]

Nous remercions les Ambassadeurs Ladeb et Djani de leurs exposés concis sur la coopération entre les trois Comités qu'ils dirigent. Nous nous félicitons des détails qu'ils ont fournis sur la collaboration étroite qui se développe entre ces comités, en particulier compte tenu des contraintes et défis majeurs découlant des restrictions imposées en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

En effet, nous devons poursuivre nos efforts de collaboration et redoubler d'énergie pour continuer à faire face à la menace persistante que les actes terroristes font peser sur la paix et la sécurité mondiales, alors que nous sommes confrontés aux effets dévastateurs de cette pandémie.

La cruauté dont font preuve les groupes terroristes comme l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) ne connaît pas de limites. Nous craignons que ces groupes ne profitent des perturbations mondiales causées par la pandémie pour encourager et perpétrer de nouvelles attaques. En effet, nous constatons une augmentation du nombre d'incidents dans les zones de conflit et de nouvelles preuves de leur capacité à s'adapter et à se transformer selon de nouvelles modalités face à des événements extérieurs.

Nous saluons les résultats de l'offensive menée contre l'EIIL – contre les dirigeants de l'organisation – grâce à diverses opérations stratégiques, qui doivent continuer à être renforcées. Toutefois, nous soulignons une fois de plus qu'il importe de s'attaquer de manière globale aux causes fondamentales qui favorisent la violence et exacerbent les conditions qui conduisent au terrorisme, notamment les conditions socioéconomiques, politiques et humanitaires, qui ont été exacerbées de manière exponentielle du fait de la pandémie.

Nous saluons également les efforts déployés par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme pour assurer promptement la continuité de ses travaux, malgré l'interruption causée par la COVID-19, et pour nous communiquer des documents et des rapports sur les dernières tendances des activités de ces groupes. Nous espérons qu'elle sera bientôt en mesure de reprendre ses visites dans les États, afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité en tant que mécanisme de prévention et d'action contre ces groupes dangereux.

La résurgence de l'emploi d'armes chimiques, ainsi que le développement et le perfectionnement continu des programmes nucléaires et balistiques et de leurs vecteurs soulignent une fois de plus l'importance du Comité créé par la résolution 1540 (2004) et la nécessité de parvenir à son application intégrale et efficace au niveau mondial.

Nous nous félicitons des progrès accomplis par les États Membres à cet égard et nous saluons leur engagement, ainsi que les efforts inlassables déployés par le Comité à l'appui de ces objectifs. Malgré les progrès constatés, l'application intégrale et efficace de la résolution 1540 (2004) est une tâche de longue haleine, qui exige davantage de coordination entre les États, les organisations et la société civile aux niveaux national, régional et international.

La République dominicaine réitère son engagement ferme en faveur de l'application de la résolution 1540 (2004). Dans la perspective de l'examen approfondi de l'application de la résolution prévu en 2021, nous avons soumis au Comité notre

rapport national et notre plan d'action national actualisés, ainsi que des informations de fond pour la mise à jour de notre tableau afin de refléter les progrès importants réalisés dans la mise en œuvre de la résolution au niveau national depuis notre rapport de 2015. À cet égard, nous voudrions saisir cette occasion pour saluer le travail considérable accompli par le Groupe d'experts, notamment dans le cadre du processus de mise à jour des tableaux. Nous voudrions exprimer notre profonde gratitude au Groupe d'experts pour son assistance, son étroite coopération et sa grande disponibilité, malgré les circonstances complexes dues à la pandémie de COVID-19.

Annexe VII

Déclaration de M. Gert Auväärt, Représentant permanent adjoint de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Tout d'abord, je voudrais me joindre aux autres membres du Conseil de sécurité pour remercier l'Ambassadeur Djani et l'Ambassadeur Ladeb de leurs exposés édifiants et de leur excellent travail à la présidence de leurs Comités respectifs.

Je voudrais également remercier les groupes d'experts, qui, malgré les défis posés par la pandémie, ont fait en sorte que ces travaux se poursuivent, notamment l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) et le Groupe d'experts du Comité créé par la résolution 1540 (2004).

En ce qui concerne le Comité contre le terrorisme (CCT), je tiens à souligner que nous saluons la transparence et la coopération qui le caractérisent. Ce sont des éléments essentiels pour renforcer et rationaliser nos efforts concertés de lutte contre le terrorisme.

L'Estonie se félicite des efforts déployés pour intégrer les droits humains, y compris les questions de genre, dans toutes les activités du CCT et de la DECT. Je pense notamment aux visites d'évaluation et aux réunions d'information thématiques.

Le Conseil a reconnu les effets différenciés du terrorisme sur les droits fondamentaux des femmes et des filles et le fait qu'elles sont souvent prises pour cible par les groupes terroristes, notamment pour ce qui est de la violence sexuelle et fondée sur le genre en tant que tactique du terrorisme. La reconnaissance de l'importance du leadership et de la participation des femmes est essentielle dans l'élaboration de stratégies de lutte contre le terrorisme.

L'Estonie salue la patience et la souplesse dont la DECT a fait preuve pour trouver des moyens de poursuivre ses travaux et les missions d'évaluation approfondie virtuelles en dépit de la pandémie. Nous devons poursuivre nos efforts pour mettre en œuvre des méthodes de travail hybrides qui permettent au CCT et à la DECT de poursuivre les travaux prévus par leur mandat.

En ce qui concerne les incidences de la pandémie sur le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, il est regrettable que le format des réunions soit encore considéré comme informel. Cela vaut également pour le CCT et la plupart des autres organes subsidiaires qui tiennent leurs réunions virtuellement. Nous ne voyons aucune raison valable pour que les réunions des comités ne soient pas considérées comme des séances officielles.

Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, les normes relatives aux droits humains et aux garanties d'une procédure régulière doivent être respectées pour garantir l'efficacité du régime. Par conséquent, l'Estonie réitère son plein appui aux travaux du Médiateur. Les dispositions concernant le statut et les conditions d'emploi de son bureau doivent être spécifiques à son rôle distinct.

L'emploi d'armes chimiques en Syrie et en Iraq par l'État islamique d'Iraq et du Levant est un rappel récent du risque que des acteurs non étatiques aient accès à des armes de destruction massive. Les lacunes et les incohérences qui persistent dans la déclaration de la Syrie sur les armes chimiques indiquent que le régime syrien détient toujours des stocks non comptabilisés et qu'il existe un risque sérieux que des armes chimiques tombent à nouveau entre les mains de terroristes. À cet égard,

la résolution 1540 (2004) reste un des instruments les plus importants pour que ces menaces ne se concrétisent pas.

Pour terminer, je voudrais dire une nouvelle fois qu'il importe de veiller à ce que toutes les mesures de lutte contre le terrorisme soient appliquées conformément au droit international, notamment le droit international des droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit international des réfugiés.

Annexe VIII

Intervention de Mme Sheraz Gasri, Coordinatrice politique à la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : français et anglais]

J'aimerais remercier, à mon tour, les Présidents pour leur exposé et pour leur action à la tête des Comités 1267 et 1540 et du Comité contre le terrorisme (CCT) pendant l'année écoulée.

D'autres l'ont déjà dit précédemment, les groupes terroristes n'ont jamais été aussi organisés, poursuivant leurs efforts d'instrumentalisation des individus radicalisés afin de commettre des attaques meurtrières dans nos pays. Daech, comme Al-Qaida, se montrent résilientes et capables de s'adapter à la clandestinité. La pandémie rend la menace plus diffuse encore, notamment par le recours massif à Internet et aux réseaux sociaux. Face à ce fléau qui n'épargne aucun de nos pays, il est plus que jamais nécessaire d'agir de manière coordonnée, ce qui s'applique aussi au Conseil de sécurité, à ses comités et à leurs groupes d'experts.

Nous avons su faire preuve d'unité et de coordination, avec la résolution 2462 (2019) sur les aspects financiers de la lutte contre le terrorisme adoptée à l'initiative de la France. Cette résolution demande une action coordonnée du Comité 1267 et du CCT. À cet égard, il est important que la réunion conjointe de ces deux comités sur les tendances et les menaces concernant le financement du terrorisme et la mise en œuvre de la résolution 2462 (2019) puisse se tenir dès que les conditions sanitaires le permettront. Cette coordination et cette action conjointe sont essentielles pour permettre au cadre normatif défini par le Conseil de créer tous ses effets.

Je voudrais par ailleurs souligner trois points.

Premièrement, le CCT doit continuer à mener ses évaluations, en trouvant des solutions adaptées pour les visites dans le contexte sanitaire actuel. La coopération entre la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et le Bureau de lutte contre le terrorisme doit également se poursuivre.

Deuxièmement, l'activité du Comité 1267 montre à la fois l'ampleur de la tâche à accomplir pour entraver les capacités opérationnelles des groupes terroristes mais également la capacité des États Membres à coopérer et à faire preuve d'unité face à cette menace commune. Cette unité doit absolument perdurer car la menace que constituent Al-Qaida et Daech demeure malgré la fin de l'emprise territoriale de Daech au Levant. Il est essentiel que la lutte contre le terrorisme et contre la radicalisation se fasse dans le respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité qui sont sans ambiguïté sur ce point. Je souhaite saluer, à cet égard, l'action du Médiateur du Comité 1267 qui joue un rôle essentiel en matière de droits de la défense, ainsi que la contribution de l'Équipe de surveillance.

Enfin, et ce sera mon troisième point, le risque que des matières radiologiques, biologiques, chimiques et nucléaires et des vecteurs tombent entre les mains des terroristes reste élevé et les circuits de prolifération se diversifient. Le rôle du Comité 1540 et de son groupe d'experts est, dans ce contexte, plus que jamais d'actualité, qu'il s'agisse de la sécurisation des matières et des biens sensibles, du renforcement des contrôles aux frontières ou de l'établissement de mécanismes de contrôle aux exportations.

La coopération entre le Comité 1540 et les autres comités est indispensable pour l'efficacité de notre système de sécurité collective. La France, qui dispose d'un dispositif juridique national solide et unique pour mettre en œuvre concrètement la résolution 1540 (2004), participera pleinement au processus d'examen de cette résolution avec les autres membres du Conseil de sécurité.

Enfin, pour finir, je souhaite dire que la France continuera à apporter toute sa coopération aux Comités 1540 et 1267 et au Comité contre le terrorisme.

Annexe IX

Déclaration de M. Günter Sautter, Représentant permanent adjoint de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais d'abord dire quelques mots à propos de la lutte contre le terrorisme. Certains collègues ont déjà soulevé la question de l'extrémisme et du terrorisme de droite. Nous nous félicitons du fait que la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et le Comité contre le terrorisme suivent l'évolution des tendances et des faits nouveaux, y compris la menace que représentent l'extrémisme violent et le terrorisme de droite. Dans ce contexte, je voudrais signaler une étude récente commandée par le Ministère fédéral allemand des affaires étrangères sur la question de la connectivité transnationale et de l'extrémisme violent et du terrorisme de droite. C'est une question que nous prenons très au sérieux. Nous sommes fermement résolus à poursuivre dans cette voie et considérons que l'ONU a un rôle important à jouer à cet égard.

Nous encourageons les Comités et les experts de l'ONU à continuer à mettre fermement en avant quatre principes dans leur lutte contre le terrorisme.

Le premier est celui des droits de l'homme. Les mesures antiterroristes ne doivent jamais servir de prétexte à des violations des droits de la personne. Celles-ci sapent tous les efforts visant à éradiquer durablement les causes profondes de la radicalisation et du terrorisme. Qu'il me soit permis de signaler, dans ce contexte, que nous sommes très préoccupés par ce qui se passe au Xinjiang. Je voudrais rappeler au Conseil la déclaration que l'Allemagne a faite à la Troisième Commission de l'Assemblée générale au nom de 39 États.

Le deuxième principe que nous jugeons essentiel est le principe de responsabilité et les poursuites contre les auteurs de crimes terroristes. Cela m'amène au principe de l'état de droit et de la garantie d'une politique de diligence. À cet égard, nous félicitons le Médiateur du Comité des sanctions contre l'EIIL et Al-Qaida, M. Kipfer-Fasciati, pour son excellent travail.

Troisièmement, le droit international humanitaire doit être respecté. Les mesures antiterroristes ne doivent pas entraver les activités humanitaires menées par les acteurs humanitaires et fondées sur des principes humanitaires.

Enfin, je voudrais souligner l'importance de la dimension de genre et du rôle des femmes, à la fois comme solution et comme partie du problème. Les femmes jouent un rôle essentiel pour s'attaquer efficacement aux causes profondes des conflits et de la radicalisation. Elles sont à la fois victimes et survivantes et, dans certains cas, même auteurs de crimes.

En ce qui concerne la question des armes de destruction massive, nous discutons actuellement au Conseil des effets terribles que peut avoir leur utilisation. La Syrie n'est qu'un exemple parmi d'autres, le régime d'Al-Assad utilisant des armes chimiques contre sa propre population. Cela montre à quel point cette question est importante.

J'en viens maintenant à la résolution 1540 (2004). Nous saluons les progrès faits dans la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) depuis son adoption, en 2004. Toutefois, pour garantir une mise en œuvre complète et efficace, il est important, en fin de compte, d'aider les États qui ont besoin d'un soutien. C'est pourquoi nous nous félicitons tout particulièrement de la coopération accrue entre le Comité et son groupe d'experts, les centres régionaux du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU et les organisations internationales, telles que l'Organisation pour l'interdiction des

armes chimiques, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Nous regrettons que l'examen complet en cours ait été retardé en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous pensons que, dans le cadre de la préparation d'une extension du mandat du Comité 1540, il sera utile de réfléchir à la meilleure façon de faire face aux menaces résultant des nouvelles technologies. Nous pensons que cet élément doit être pris en compte. Dans ce contexte, je voudrais attirer l'attention du Conseil sur un processus que l'Allemagne organise depuis 2012 – les Conférences de Wiesbaden. Le Processus de Wiesbaden contribue à sensibiliser l'opinion publique et à promouvoir les échanges d'informations, les pratiques efficaces et la participation du secteur privé, ce qui est essentiel au succès des efforts de non-prolifération à l'heure de la mondialisation.

En conclusion, je voudrais réitérer un autre principe fondamental : travailler ensemble pour résoudre les problèmes qui ne s'arrêtent pas aux frontières nationales. Les efforts de coopération internationale, régionale et sous-régionale restent essentiels, tout comme la collaboration avec diverses actions, notamment celles de la société civile. Une menace transnationale ne peut être surmontée que si notre réponse est unifiée.

Annexe X

Déclaration de M. Dian Triansyah Djani, Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

À titre national, je voudrais exprimer la reconnaissance de ma délégation à mon frère, l'Ambassadeur Tarek Ladeb, pour son exposé et son travail à la présidence du Comité contre le terrorisme. Nous avons travaillé très étroitement avec nos frères tunisiens sur cette question très importante du terrorisme et nous continuerons à le faire à l'avenir, avec la Tunisie ainsi qu'avec d'autres membres du Conseil de sécurité, même après la fin de notre mandat au Conseil. C'est une question très importante qui nous tient à cœur. Cela m'inspire trois observations.

Tout d'abord, je tiens à exprimer ma sincère gratitude à l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, à la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, au Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), au Bureau du Médiateur et aux secrétariats des Comités. Nous les félicitons de continuer à mener leurs activités conformément à leurs mandats respectifs malgré les circonstances difficiles causées par la pandémie.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'exécution des mandats des Comités, ma délégation salue les efforts constants qu'ils déploient pour coopérer et coordonner leur action plus efficacement. Les réunions d'information conjointes et les visites de travail dans plusieurs pays, notamment en Indonésie en début d'année, sont des exemples des efforts coordonnés qu'il convient de renforcer. Nous espérons que cela continuera de faire partie des objectifs des Comités après la maladie à coronavirus (COVID-19), parce que sans les visites, nous n'aurons pas une idée claire de la situation sur le terrain.

Cela m'amène à ma troisième observation – sur la promotion des mandats des trois Comités. Nous devons reconnaître qu'il y a eu des évolutions encourageantes. Toutefois, nous trouvons nous aussi préoccupant que, durant cette période difficile, les menaces ont évolué et se sont transformées mais qu'elles sont loin d'avoir diminué.

Cette situation nous a forcés à faire preuve non seulement de souplesse, mais également de créativité pour trouver des solutions afin de continuer à travailler efficacement, sans pour autant compromettre nos règles et nos directives. Nous avons montré que, en ces temps de COVID-19, nous pouvons également nous adapter et nous montrer suffisamment souples pour faire en sorte que ces travaux extrêmement importants en matière de lutte contre le terrorisme ne prennent pas de retard simplement en raison de questions de procédure.

Je souligne une fois de plus que nous avons la responsabilité collective de continuer à réfléchir à des options, de trouver des compromis et de garantir la continuité des travaux des Comités aussi longtemps que cela sera nécessaire. Ce n'est pas une déclaration d'adieu, mais nous souhaitons bonne chance aux prochains Présidents des Comités dans la conduite de leurs travaux extrêmement importants. Je souhaite également faire une suggestion toute simple : peut-être est-il temps de renommer les Comités, parce que leur intitulé est très long.

Annexe XI

Déclaration de la Mission permanente du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : français]

Je tiens à remercier les Présidents du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés ; du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste ; et du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), sur la non-prolifération, pour leurs exposés détaillés sur leurs activités.

Le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive constituent plus que jamais des défis à la paix et à la sécurité internationales. La persistance des activités des terroristes dans le monde, leur capacité de nuisance et de régénération, même lorsqu'on pense les avoir détruits, ainsi que la violence de leurs actes restent de toute évidence la première menace à la paix et à la sécurité mondiales de nos jours.

La capacité développée par les terroristes à ignorer les frontières et leur capacité à recruter, ou même à se procurer des armes de toutes natures, et la menace d'en faire usage, restent très préoccupantes. Comme nous l'avons vu en examinant la situation au Moyen-Orient, les deux problèmes sont liés. Comme nous le savons également, la menace principale provient des jihadistes incarnés par Daech, Al-Qaida et les réseaux qui leur sont affiliés, toujours capables d'agir et d'adopter de nouvelles stratégies pour semer la terreur.

C'est pourquoi nous estimons que le renforcement des outils collectifs de contrôle des armes de destruction massive et de lutte contre le terrorisme, de même que l'appui et le renforcement des capacités individuelles des États les plus vulnérables, et qui font face à de graves menaces, sont nécessaires. En effet, cela est d'une grande urgence et doit être érigé en priorité de la communauté internationale au regard des capacités – si j'ose dire – trop grandes des terroristes dans des régions comme le Sahel ou l'Afrique de l'Est, comme nous l'avons vu du reste ce matin avec la Somalie. En effet, dans cette région et bien d'autres en Afrique, où la prolifération des armes de guerre est déjà une réalité, une action d'avant-garde est plus que jamais nécessaire afin d'éviter le pire, c'est-à-dire la prolifération des armes chimiques.

Le Niger est donc très attaché à la mise en œuvre effective des mandats des trois organes subsidiaires du Conseil de sécurité dont nous venons d'écouter les Présidents avec grand intérêt. Aussi, nous apprécions les efforts que déploient ces comités ainsi que les groupes d'experts qui les assistent dans leurs missions respectives. Nous nous réjouissons également de la coopération dynamique entre ces organes et appelons à renforcer davantage les mécanismes de lutte contre le terrorisme et d'évaluation de la menace et des besoins en matière d'assistance technique.

Face aux nombreux défis de la lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive, notre action doit également s'articuler davantage autour de stratégies de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent en s'attaquant aux causes profondes de ces phénomènes, comme la pauvreté ou le chômage des jeunes. Il en est de même de la lutte contre le financement du terrorisme et l'utilisation illicite des technologies de communication ou des médias sociaux à des fins criminelles.

Plus que quiconque, nous sommes convaincus que dans la lutte contre le terrorisme, le respect des droits de l'homme est un impératif. C'est pourquoi, dans le

cadre du Groupe de cinq pays du Sahel, nous avons souscrit au Cadre de conformité sur le respect des droits de l'homme.

Pour conclure, je voudrais réaffirmer l'engagement de mon pays, le Niger, dans la lutte contre le terrorisme et les activités connexes et sa disponibilité à coopérer étroitement avec les organes chargés de la lutte contre le terrorisme et la prolifération.

Annexe XII

Déclaration de M. Gennady Kuzmin, Représentant permanent adjoint de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : russe]

Je tiens à remercier la présidence d'avoir convoqué la réunion d'information traditionnelle des Présidents des trois Comités chargés de lutter contre le terrorisme. Il s'est écoulé presqu'une an et demi depuis notre dernière séance sur la question (voir S/PV.8528). Durant cette période, les conditions de sécurité en matière de lutte contre le terrorisme ont évolué.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a des répercussions sur les travaux du Comité contre le terrorisme (CCT), du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés et du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004). Néanmoins, au cours des six derniers mois, nous sommes d'une façon générale parvenus à nous adapter aux conditions changeantes, et le Conseil de sécurité a poursuivi ses efforts intenses dans les domaines de la lutte contre le terrorisme et de la non-prolifération. Nous souhaitons plein succès aux Présidents de ces trois comités, et nous les remercions de leurs exposés sur l'exécution de leurs mandats respectifs.

Les restrictions imposées aux voyages par avion et les mesures de confinement imposées par les États ont forcé le Comité contre le terrorisme à suspendre toutes ses visites de suivi. Pour appuyer les activités dans ce domaine prioritaire, nous avons décidé de tenter une approche inhabituelle. Le 19 novembre, le CCT a approuvé des procédures temporaires pour la conduite de visites hybrides – des réunions virtuelles. Nous estimons qu'il est essentiel, en dépit de la composante virtuelle, que ces visites soient menées sur le terrain par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT), avec la participation d'autres entités spécialisées des Nations Unies. Il importe que toutes les règles et tous les règlements convenus pour ces visites soient respectés. C'est une mesure temporaire. Dans six mois, nous étudierons la possibilité de la prolonger ou de reprendre les activités régulières du Comité.

Il convient de garder à l'esprit le fait que le suivi de la mise en œuvre des résolutions applicables du Conseil de sécurité durant les premiers mois de la pandémie ne s'est pas arrêté, même en l'absence de visites de pays. En outre, la DECT a pu augmenter sensiblement le rythme auquel les États sont évalués sur la base d'examens détaillés et évaluatifs de la mise en œuvre de la résolution 1373 (2001). Au cours du cycle actuel, 177 pays ont déjà été passés en revue. Dans un avenir proche, le Comité adoptera des procédures actualisées pour l'analyse des systèmes de lutte contre le terrorisme mis en place par les États. Il est important de maintenir l'équilibre des outils utilisés pour l'examen sans se laisser distraire par des sujets secondaires. Dans le même temps, le critère clef de l'efficacité de la lutte contre le terrorisme reste la capacité des États d'ériger des remparts contre l'appui financier et idéologique aux terroristes, et de garantir l'imprescriptibilité des crimes commis.

Cette année, malheureusement, il n'a pas été possible d'organiser les deux manifestations centrales de la CCT qui devaient être consacrées aux thèmes susmentionnés. Nous espérons qu'une réunion d'information conjointe avec le Comité 1267 sur la lutte contre le financement du terrorisme et une réunion publique du CCT sur la lutte contre l'utilisation d'Internet à des fins terroristes auront lieu dès que les restrictions liées à la pandémie seront levées.

Nous prenons note des efforts déployés par la DECT au niveau analytique, notamment en coopération avec le Réseau mondial de recherche dans le domaine de la lutte antiterroriste. Le document de synthèse relatif aux conséquences de la COVID-19 sur l'activité terroriste, par exemple, a été très utile. Le rapport évoqué aujourd'hui concernant l'application de la résolution 2462 (2019), qui a été préparé par la DECT et l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions (S/2020/493, annexe), confirme une fois de plus le haut niveau de compétence et le fort potentiel de ces structures.

Malheureusement, tous les groupes thématiques examinés par le CCT ces derniers mois n'ont pas fait l'objet d'une approche aussi étroitement coordonnée de la part des États Membres. Nous sommes particulièrement préoccupés par le niveau élevé de politisation des questions liées à la protection des droits de l'homme et à la lutte contre l'extrémisme violent et l'idéologie extrémiste, ainsi que par la question de la collecte de preuves de crimes terroristes dans les zones de conflit. À notre avis, il serait plus utile à ce stade de se concentrer sur le problème plus urgent du rapatriement des terroristes et des membres de leur famille de Syrie et d'Iraq.

Nous prenons note des travaux du Comité des sanctions 1267, qui reste un des mécanismes les plus efficaces du Conseil dans le domaine de la lutte contre le terrorisme.

La principale tâche à accomplir reste la mise en œuvre effective des résolutions du Conseil de sécurité sur le régime de sanctions antiterroristes visant l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et Al-Qaida. La Russie attache la plus grande importance à la réalisation de cet objectif.

Nous notons également la poursuite des activités terroristes de l'EIIL en Afghanistan. Malgré quelques pertes dans le nord, le groupe reste un des principaux facteurs d'instabilité dans le pays. Le danger est encore aggravé par le renforcement de leurs activités idéologiques, de propagande et de recrutement grâce à une utilisation habile des technologies de l'information et des communications.

Actuellement, nous suivons de près les activités des combattants terroristes étrangers qui ont acquis une expérience de combat en Syrie et en Iraq et dans diverses régions du monde, y compris en Afghanistan. À cet égard, nous soulignons la nécessité de continuer à se concentrer sur le problème des combattants terroristes étrangers inscrits sur les listes de sanctions antiterroristes afin de prévenir et de réprimer leurs activités criminelles.

Nous appuyons le travail efficace de l'Équipe de surveillance, dont les rapports constituent une base importante pour les travaux du Comité. Nous invitons les États Membres à travailler en étroite collaboration avec les experts. Pour notre part, nous sommes prêts à continuer à fournir aux experts une assistance appropriée. Dans le même temps, nous espérons que les rapports de l'Équipe de surveillance seront aussi objectifs que possible et qu'ils s'appuieront uniquement sur des sources d'information vérifiées.

Les visites de pays effectuées par l'Équipe de surveillance revêtent une importance particulière mais, malheureusement, en raison de la pandémie, les voyages de cette année ont dû être annulés. Dès que la situation épidémiologique le permettra, nous espérons qu'elles reprendront immédiatement. À cet égard, nous pensons que les visites dans les pays en situation de confrontation armée avec le terrorisme international et dans les États qui sont directement touchés par les manifestations du terrorisme doivent rester une priorité.

La résolution 1540 (2004) reste le seul document international universel dans le domaine de la non-prolifération des armes de destruction massive, car elle oblige

tous les pays à créer des systèmes de contrôle nationaux efficaces afin d'empêcher que ces armes, leurs vecteurs et les matières connexes ne tombent entre les mains d'acteurs non étatiques.

La coordination des travaux entre tous les États Membres est la clef d'une mise en œuvre efficace de la résolution 1540 (2004), une question à laquelle la Russie attache une importance prioritaire. Nous souhaitons trouver un terrain d'entente avec nos partenaires afin de faire avancer le programme de non-prolifération. Dans l'ensemble, nous sommes satisfaits des progrès réalisés dans la mise en œuvre du document et de la reconnaissance de son importance par la communauté internationale. Nous apprécions également vivement les efforts du Comité créé par la résolution 1540 (2004), présidé par l'Indonésie.

La fourniture d'une assistance technique aux États reste une priorité dans les travaux du Comité 1540. Il est fondamental que le Comité puisse agir efficacement en tant que coordonnateur central des efforts mondiaux pour mettre en œuvre la résolution et définir les objectifs et les priorités de ce travail. L'intérêt de la résolution 1540 (2004) réside également dans le fait qu'elle est un outil de coopération. Il est important de rappeler que, si le Comité 1540 fonctionne sur la base du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, son mandat n'inclut pas la contrainte ni l'imposition de prétendus services aux États Membres. De telles pratiques ne feront que compromettre l'application de la résolution 1540 (2004).

Il reste beaucoup à faire pour mettre en œuvre le principe de base, à savoir l'application de la résolution 1540 (2004) par tous et dans son intégralité. Malheureusement, cette année, les circonstances de force majeure découlant de la pandémie ont eu des conséquences négatives, touchant de nombreux domaines du programme de non-prolifération, en particulier l'examen complet de l'application de la résolution 1540 (2004), qui a été reporté à 2021. Toutefois, nous sommes convaincus que les circonstances actuelles ne compromettront pas l'efficacité des efforts du Comité et espérons qu'il continuera à travailler avec autant de dynamisme que par le passé.

À la lumière des activités de l'EIIL et d'autres groupes terroristes au Moyen-Orient qui ont maîtrisé la technologie de production d'armes chimiques qu'ils utilisent activement, des mesures collectives énergiques sont nécessaires pour prévenir l'odieux phénomène du terrorisme chimique. Il y a un risque réel que, une fois la situation d'un pays normalisée, des terroristes ayant une expérience pratique dans ce domaine tentent de se cacher dans d'autres pays. La diffusion de ces connaissances ne représente pas moins une menace que l'utilisation même de ce type d'armes de destruction massive. Dans ce contexte, l'initiative de la Russie visant à élaborer et à adopter une convention sur la lutte contre les actes de terrorisme chimique et biologique devient de plus en plus pertinente.

Peut-être alors n'entendrions-nous pas de déclarations aussi irresponsables que celles que nous avons entendues de la part du représentant des États-Unis concernant les prétendus exemples d'utilisation d'armes chimiques. Ces questions ne seront résolues que dans la sphère juridique, et non par des déclarations politiques tonitruantes.

Annexe XIII

Déclaration de M[me] Inga Rhonda King, Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais tout d'abord remercier l'Ambassadeur Tarek Ladeb et l'Ambassadeur Dian Triansyah Djani de leurs exposés, ainsi que de leur excellent travail et de leur conduite remarquable de leurs comités respectifs. Je remercie également l'Ambassadeur Djani de son engagement en faveur des travaux du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, et du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) au cours des deux dernières années.

Le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive nucléaires, chimiques et biologiques continuent de faire peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales. Un État agissant seul ne saurait pas plus venir efficacement à bout de ces risques que d'autres menaces contemporaines sur la paix et la sécurité internationales. Par conséquent, la diplomatie bilatérale et multilatérale est plus cruciale que jamais pour lutter contre le terrorisme et la prolifération. Pour sa part, Saint-Vincent-et-les Grenadines reste déterminée à nouer des partenariats stratégiques et durables – au niveau mondial et dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes – pour étayer ses efforts de sécurité en matière de lutte contre le terrorisme et de non-prolifération.

En dépit des difficultés qu'engendre actuellement la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les trois comités et leurs groupes d'experts respectifs ont poursuivi leurs efforts conjoints pour mettre en œuvre leurs mandats individuels. Nous saluons les mesures adoptées par les comités pour atténuer l'incidence de la pandémie et nous les encourageons à intensifier leur collaboration, leur mise en commun des informations et leur coordination dans le cadre de leurs mandats respectifs.

Le Comité contre le terrorisme (CCT) doit être félicité pour ses efforts visant à renforcer, sur fond de pandémie de COVID-19, le dialogue et la coopération avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales à l'œuvre dans les domaines énoncés dans la résolution 1373 (2001). De même, le CCT et sa direction exécutive ont eu avec les représentants des États Membres des échanges virtuels permanents afin de contribuer à la mise en œuvre pleine et effective de la résolution 1373 (2001) et d'autres résolutions pertinentes.

Ma délégation prend bonne note du fait que 112 États Membres ont rempli le questionnaire qui a facilité l'établissement du rapport conjoint de la Direction exécutive du CCT et de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions sur les mesures prises par les États Membres pour désorganiser le financement du terrorisme (S/2020/493, annexe).

En ce qui concerne la menace que représentent pour la paix et la sécurité internationales l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL/Daech), Al-Qaida et les entités qui leur sont associées, l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions a estimé dans son dernier rapport (voir S/2020/717) que les effets de la pandémie de COVID-19 sur le terrorisme ont été divers, selon qu'il s'agissait de zones de conflit, de zones hors conflit et de menaces à court ou à long terme. L'EIIL, Al-Qaida et les entités qui leur sont associées continuent d'être à l'origine de violences partout dans le monde, et nous restons profondément préoccupés par l'évolution des liens qui unissent l'EIIL et Al-Qaida, en particulier en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Nous nous inquiétons également de la recrudescence des activités de l'EIIL en Iraq,

en République arabe syrienne et ailleurs dans la région, d'autant que son orientation stratégique et ses activités de propagande, de recrutement et de collecte de fonds pendant la pandémie restent floues.

Nous reconnaissons le rôle important que jouent le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, son équipe de surveillance et le Bureau du Médiateur, et nous encourageons les États Membres à intensifier leur coopération en fournissant des informations actualisées sur les personnes et entités inscrites sur sa liste de sanctions. Nous rappelons que toutes les mesures que nous prenons pour prévenir et combattre le terrorisme doivent être conformes aux obligations que nous impose le droit international, notamment la Charte des Nations Unies et les conventions et protocoles internationaux pertinents.

En ce qui concerne le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), nous tenons à remercier le Groupe d'experts du Comité pour les efforts qu'il continue de déployer dans l'exécution de son mandat. Nous encourageons le Comité à poursuivre sa collaboration avec les États Membres pour empêcher la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques et de leurs vecteurs. Bien que plusieurs manifestations prévues dans le cadre de l'examen d'ensemble aient été reportées ou annulées en raison de la pandémie de COVID-19, nous nous félicitons des activités virtuelles de sensibilisation et de formation que le Comité a organisées. Saint-Vincent-et-les Grenadines reste déterminée à apporter sa pierre à l'édifice de l'élimination totale des armes de destruction massive, et nous entendons continuer d'appuyer les travaux du Comité 1540.

Pour terminer, nous appelons les États Membres à poursuivre leurs efforts de collaboration aux fins de lutter contre le terrorisme et la prolifération en promouvant les normes de sûreté et de sécurité régionales et internationales les plus élevées.

Annexe XIV

Déclaration de la Mission permanente de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies

Alors que l'Afrique du Sud s'apprête à quitter le Conseil de sécurité au terme de ses deux années de mandat, qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour saluer le travail des organes subsidiaires du Conseil de sécurité représentés ici aujourd'hui. En parallèle des séances principales du Conseil, ils continuent d'œuvrer avec diligence et cohérence à des composantes cruciales de la paix et de la sécurité internationales, à savoir la lutte contre le terrorisme et la non-prolifération des armes de destruction massive. Les efforts déployés par les comités et leurs groupes d'experts sont inestimables pour tenir les États Membres informés des menaces nouvelles et émergentes et pour aider à mettre en œuvre les instruments pertinents, notamment en fournissant une assistance technique à ceux qui en font la demande, ainsi que par dans le cadre d'initiatives de renforcement des capacités.

Je tiens aussi à féliciter l'Indonésie, dont le mandat au Conseil arrive également à son terme, pour sa brillante présidence aussi bien du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, que du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) ces deux dernières années. Grâce à ses talents diplomatiques et son brillant leadership, manifestes dans les inlassables efforts de l'Ambassadeur Djani et de son équipe, ces organes subsidiaires importants se sont acquitté avec efficacité de leurs mandats, contribuant en définitive à un monde plus pacifique et plus sûr.

Nous tenons enfin à féliciter la Tunisie, notre frère africain et partenaire apprécié dans le groupe que les trois membres africains et Saint-Vincent-et-les Grenadines ont formé au sein du Conseil, pour sa présidence du Comité contre le terrorisme (CCT). C'est pour l'Afrique un motif de fierté que cet organe subsidiaire important soit présidé avec tant de compétence par un pays africain, et nous sommes heureux de savoir que les intérêts du continent sont entre de bonnes mains.

Les trois organes subsidiaires ont déployé des efforts exceptionnels pour assurer la continuité des opérations en cette période difficile marquée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Quant aux organes subsidiaires chargés de la lutte contre le terrorisme, ils ont en outre fait preuve d'une agilité impressionnante en intégrant rapidement les effets de la pandémie dans leurs analyses et évaluations de la menace terroriste mondiale, et en tenant compte, entre autres, des nouvelles théories du complot entourant la pandémie et de l'inquiétante possibilité que certains tentent de transformer en arme le virus de la COVID-19, pour l'exploiter à des fins terroristes.

Le CCT, appuyé par sa direction exécutive (DECT), a continué de déployer son programme chargé, en élaborant des démarches innovantes pour s'acquitter de ses principales responsabilités, comme des visites temporaires hybrides dans les États Membres en cours d'évaluation, des réunions virtuelles de consultations informelles et une série de réunions en ligne sur des questions thématiques importantes dans le domaine de la lutte contre le terrorisme. Parmi ces questions figurent la sûreté maritime, le financement du terrorisme et, récemment, le rôle que jouent les juges, les procureurs et les avocats de la défense pour que les terroristes répondent de leurs actes devant la justice, en ce compris l'utilisation efficace des éléments de preuve recueillis sur le champ de bataille ou par l'armée.

Quant au Comité des sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida, il est lui aussi resté très actif. Il organise des réunions virtuelles qui ont permis de se

pencher sans interruption sur les excellents rapports de son équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions. Cette dernière continue de suivre la menace que représentent les groupes qu'elle surveille, notamment l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et Al-Qaida, et de rendre compte de son évolution. Malheureusement, ces rapports confirment une augmentation inquiétante du nombre d'entités associées à l'EIIL et une hausse correspondante du nombre d'attaques terroristes menées sur le continent africain au cours des deux années durant lesquelles nous avons siégé au Conseil.

Pour ce qui est maintenant du Comité 1540, je tiens à dire que la résolution 1540 (2004) reste un des instruments les plus importants pour empêcher les acteurs non étatiques de mettre au point, d'acquérir, de fabriquer, de posséder, de transporter, de transférer ou d'utiliser des armes nucléaires, chimiques ou biologiques et leurs vecteurs. Il est évident que des liens importants unissent le Comité et la résolution qui en a porté création, d'une part, et les efforts déployés par l'ONU, de l'autre, pour faire en sorte que les organisations terroristes ne puissent jamais accéder aux types de matières visées par la résolution 1540 (2004).

L'Afrique du Sud estime que l'application intégrale et efficace de la résolution 1540 (2004) est un travail à long terme, et par conséquent, nous saluons la collaboration du Comité 1540 avec les États pour les aider à s'acquitter de leurs obligations au titre de la résolution. En ce qui concerne la mise en œuvre du mandat énoncé dans la résolution 1540 (2004), l'Afrique du Sud estime que le Comité 1540 doit poursuivre ses activités de sensibilisation pour s'assurer que tous les États sont conscients de leurs obligations au titre des résolutions pertinentes. Toutefois, les États ont toujours la prérogative de déterminer les mesures qui sont efficaces, appropriées ou nécessaires conformément à leurs procédures internes, comme le prévoit le paragraphe 2 de la résolution 1540 (2004).

À cette fin, l'Afrique du Sud se félicite des progrès importants accomplis dans la mise en œuvre effective de la résolution 1540 (2004), et nous renouvelons notre engagement à travailler en collaboration avec les autres membres du Comité pour relever les défis qui subsistent, notamment en termes de mise en œuvre et d'assistance au niveau national.

Nous notons avec satisfaction que l'intégration du mandat du Comité 1540 dans les travaux des organisations régionales et internationales dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération se poursuit, ce qui met à la disposition des États de vastes connaissances spécialisées et une grande expérience dont ils peuvent tirer parti dans leurs efforts de mise en œuvre.

Nous nous félicitons de l'occasion qui nous a été donnée de collaborer avec le Comité 1540 pendant notre mandat au Conseil de sécurité pour défendre ces positions, non seulement en notre nom mais aussi au nom de l'Afrique, des pays en développement et de l'ensemble de l'humanité. Nous sommes convaincus que la communauté internationale fait de grands progrès en vue d'éliminer la menace que les armes de destruction massive font peser sur le monde.

Pour terminer, je voudrais rappeler que l'Afrique du Sud condamne fermement le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et qu'elle est fermement résolue à appuyer l'application intégrale de la résolution 1540 (2004). Comme toujours, nous appelons à la poursuite du développement et du renforcement des partenariats stratégiques régionaux, notamment avec l'Union africaine, dans les deux domaines critiques de l'architecture internationale de paix et de sécurité maintenue par le Conseil de sécurité. Nous soulignons également qu'il importe au plus haut point de veiller à ce que toutes nos mesures visant à lutter contre le

terrorisme, dans tous les domaines, soient mises en œuvre dans le plein respect du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Par ailleurs, nous lançons de nouveau un appel pressant en faveur d'une approche holistique de la lutte contre le terrorisme qui s'attaque aux causes profondes de la radicalisation et du terrorisme, notamment le sous-développement et la pauvreté. Il est tout aussi important de fournir une assistance technique et un appui en matière de renforcement des capacités aux États Membres qui en font la demande et qui en ont besoin pour mettre en œuvre les dispositions de la résolution 1540 (2004). Cela permettra d'éviter que le monde ne subisse les terribles conséquences d'une attaque menée à l'aide d'armes de destruction massive, en raison du manque de ressources ou de capacités pour mettre en œuvre une résolution aussi importante.

Annexe XV

Déclaration de la Mission permanente de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous pouvons voir que, malgré nos efforts, la menace terroriste évolue mais ne disparaît pas. Les groupes terroristes tels que l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et Al-Qaida et leurs affiliés se sont adaptés à leur défaite militaire en Iraq et en Syrie. De même, ils apprennent à s'adapter à la pandémie actuelle de maladie à coronavirus (COVID-19), voire à l'exploiter. Nous voudrions tout particulièrement exprimer nos préoccupations face à la montée du terrorisme et de l'extrémisme violent dans les zones de conflit, qui exacerbe et prolonge les conflits, et fait qu'ils sont plus sanglants et plus difficiles à régler.

En tant qu'États Membres, nous devons avoir toujours une longueur d'avance. Nos approches doivent s'adapter aux circonstances instables et difficiles, et nos mécanismes doivent suivre les tendances nouvelles et émergentes, tout en respectant pleinement nos obligations et engagements internationaux en matière de droits humains.

Le terrorisme a toujours été une priorité absolue pour la Tunisie, aussi bien au niveau national que tout au long de sa première année en tant que membre élu du Conseil de sécurité. Nous avons beaucoup travaillé, avec l'appui de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) et aux côtés des autres membres, pour assurer la continuité, la transparence et l'efficacité de nos efforts. Nous avons réussi, malgré les restrictions, à faire des progrès considérables en ce qui concerne des questions importantes et à continuer à suivre, à faciliter et à promouvoir la pleine application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Nous devons continuer à faire preuve de vigilance et d'unité dans le cadre de notre riposte collective face au terrorisme, aussi bien pendant qu'après la pandémie. À cet égard, nous saluons les efforts déployés par la DECT, l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions et le Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) pour maintenir un dialogue constructif avec les États Membres et une coordination interinstitutions avec les entités compétentes de l'ONU.

Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter l'Ambassadeur Djani et son équipe pour leur présidence réussie du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, et du Comité 1540 pendant le mandat de l'Indonésie au Conseil de sécurité. Avec le Comité contre le terrorisme, ces comités constituent le fondement des travaux du Conseil en matière de lutte contre le terrorisme et sont un outil essentiel en ce qui concerne le dialogue avec les États Membres et les autres parties prenantes concernées.

Par conséquent, il est essentiel de poursuivre les efforts coordonnés et concertés de ces trois organes subsidiaires en vue de la mise en œuvre de nos mandats respectifs. Nous restons attachés à une action multilatérale et multipartite, condition préalable essentielle à la réalisation de notre objectif commun d'un monde sans terrorisme.

Annexe XVI

Déclaration de M. James Roscoe, Représentant permanent adjoint par intérim du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à remercier l'Ambassadeur Tarek Ladeb de son exposé détaillé au nom des trois Comités, et l'Ambassadeur Dian Triansyah Djani de sa direction du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, ainsi que du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004). Alors que nous sommes tous en train de nous adapter à de nouvelles conditions de travail, nous saluons les efforts déployés pour continuer à mettre en oeuvre ces mandats essentiels pendant cette période marquée par des perturbations.

En dépit de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les terroristes continuent d'encourager et de perpétrer des actes de violence. En Syrie, en Iraq et au-delà, Daech représente toujours une menace, et nombreux sont ceux qui ont du mal à se remettre des conséquences de leur règne de terreur. Le Royaume-Uni s'engage à explorer toutes les voies possibles pour que justice soit rendue et pour que les personnes qui ont combattu aux côtés de Daech, quelle que soit leur nationalité, soient poursuivies devant la juridiction la plus appropriée, qui, bien souvent, est la région où les crimes ont été commis. Tout mécanisme judiciaire doit respecter les droits humains et l'état de droit, et garantir des procès équitables et une procédure régulière.

Pour renforcer le respect du principe de responsabilité pour les crimes terroristes, nous poursuivons nos efforts par l'entremise du Comité 1267 en vue de sanctionner les individus et les groupes associés à Daech et à Al-Qaida. Par ailleurs, nous appuyons fermement les travaux de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes et en juin, avec Mme Nadia Murad, nous avons lancé le projet de code Murad pour que les enquêtes sur les crimes de violence sexuelle soient menées en toute sécurité, avec efficacité et soient conformes à l'éthique. Il ne doit pas y avoir d'impunité pour le recours à la violence sexuelle et à la traite des êtres humains pour financer et soutenir le terrorisme.

Le Royaume-Uni condamne le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Nous sommes vivement préoccupés par la montée de la violence perpétrée par les terroristes de droite. Même si nous utilisons des termes différents pour décrire ce phénomène, nous nous associons à nos partenaires attachés aux mêmes principes pour souligner la nécessité de prévenir et de contrer cette menace.

Depuis 2016, nous avons proscrit plusieurs groupes terroristes d'extrême-droite, comme National Action, Feuerkrieg Division et Sonnenkrieg Division. Nous nous félicitons de collaborer avec les États-Unis, l'Allemagne et la Norvège pour organiser des manifestations réunissant des décideurs politiques, des chercheurs et des praticiens afin de mieux comprendre les dimensions internationales de cette menace, ainsi que les réponses émergentes.

La prévention reste une pierre angulaire de notre approche en matière de lutte contre le terrorisme. Le programme britannique Prevent vise à s'attaquer aux causes de la radicalisation, et nous avons constaté une nette augmentation – de 10 à 24 % – du nombre de renvois liés au terrorisme de droite.

Étant donné que de plus en plus de gens, surtout des jeunes, restent chez eux devant leurs écrans, les groupes terroristes ont de plus en plus de possibilités de se radicaliser et de recruter en ligne. Le Royaume-Uni travaille en étroite collaboration

avec les entreprises technologiques, notamment par l'intermédiaire du Forum mondial Internet pour la lutte contre le terrorisme, et avec des partenaires internationaux, des services de répression et l'industrie pour coordonner ses efforts.

Le Conseil de sécurité réaffirme régulièrement que toutes les mesures antiterroristes doivent être conformes aux obligations internationales en matière de droits de l'homme. La promotion et la protection des droits de l'homme, la prise en compte de la dimension de genre et le dialogue avec les partenaires de la société civile sont des éléments indispensables pour une lutte contre le terrorisme crédible, durable et efficace.

Le Royaume-Uni reste très préoccupé par les violations des droits de l'homme perpétrées contre les Ouïgours et d'autres minorités au Xinjiang. La culture et la religion y sont sévèrement restreintes, et nous avons eu connaissance d'informations crédibles faisant état de travail forcé et de contrôle forcé des naissances. Jusqu'à 1,8 million de personnes ont été placées en détention sans procès; un chiffre qu'on a du mal à imaginer. Les actions de la Chine sont disproportionnées et aveugles et s'avèreront contre-productives du point de vue de la lutte antiterroriste, car elles vont exacerber les tensions ethniques.

Il y a 15 ans, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1540 (2004) pour faire face aux nouvelles menaces que représentaient les armes de destruction massive. Celles-ci persistent et ont même évolué. Nous remercions donc les États qui ont partagé des informations avec le Comité 1540, certains pour la première fois. Nous nous réjouissons à l'idée de travailler avec nos partenaires dans le cadre du prochain examen global pour faire en sorte que les travaux du Comité restent à la fois pertinents et pratiques face à ces menaces.

Le Royaume-Uni saisit cette occasion pour réaffirmer son attachement à d'autres éléments clefs du dispositif de désarmement et de non-prolifération qui sont également essentiels au maintien de la sécurité internationale, comme les travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique, de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et d'autres organismes.

Un vaccin étant en vue, c'est vers le processus consistant à « reconstruire en mieux » que se tourne notre réflexion. Cela doit valoir également pour nos efforts de lutte contre le terrorisme. Tant au Conseil de sécurité qu'à l'Assemblée générale, nous aurons plusieurs occasions d'examiner l'action de l'ONU en matière de lutte contre le terrorisme, les réalisations des États et ce qu'il reste à faire. Le terrorisme est un ennemi qui ne se repose jamais. Nous devons nous assurer que le dispositif que nous avons contribué à mettre en place reste adapté à son objectif et appliquer à nous-mêmes les normes que nous avons définies dans nos résolutions.

Annexe XVII

Déclaration de M[me] Trina Saha, Coordinatrice politique par intérim à la Mission permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie les Ambassadeurs Ladeb et Djani pour leurs exposés et leur leadership afin d'assurer le travail ininterrompu du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés ; du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste ; du Comité créé par la résolution 1540 (2004) et de leurs organes d'experts pendant toute la durée de la pandémie.

Durant l'année écoulée, la menace terroriste mondiale a considérablement évolué. Des milliers de combattants étrangers soupçonnés de terrorisme et leurs familles restent bloqués dans des zones de conflit. La menace de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) va probablement s'accroître si les membres de la communauté internationale n'honorent pas leur obligation découlant du droit international de rapatrier leurs ressortissants. Nous encourageons la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions à suivre de près cette menace mondiale et à continuer de guider l'initiative du Bureau de lutte contre le terrorisme en matière de poursuite, de réhabilitation et de réinsertion des terroristes.

Au-delà des zones de conflit, la menace posée par les affiliés de l'EIIL dans le monde entier croît, y compris le nouveau degré de coordination très alarmant en Afrique. Nous espérons vivement travailler en étroite collaboration avec nos partenaires au sein du Comité 1267 pour régler ce problème.

Alors que le monde se mobilise pour répondre aux graves défis posés par la maladie à coronavirus (COVID-19), les terroristes exploitent la pandémie pour mener des campagnes de désinformation afin de faire avancer leur programme et de recueillir des soutiens pour leur cause. Les organisations terroristes évaluent dans quelle mesure les gouvernements des régions où elles opèrent sont vulnérables. Les terroristes adaptent leurs messages afin de saper la confiance dans ces gouvernements, de menacer la gouvernance légitime et de provoquer la violence pour faire avancer leurs programmes. Grâce à leurs partenariats avec les gouvernements, la société civile et le secteur privé, les États-Unis contribuent à contrer la désinformation liée à la COVID-19 en réfutant les récits des terroristes, où qu'ils se produisent.

La peur, l'anxiété et l'isolement causés par la pandémie ont créé un terrain particulièrement fertile pour ce que nous appelons le terrorisme à motivation raciale ou ethnique. Cette forme de terrorisme favorise l'effondrement de la société en tant que précurseur d'une restructuration radicale des systèmes politiques visant à marginaliser certains groupes ethniques et raciaux. De nombreuses personnes travaillant et échangeant en ligne, la pandémie a élargi les possibilités de recrutement et de mobilisation de sympathisants pour ceux qui propagent des opinions radicales violentes. Nous devons les contrer globalement et systématiquement.

Sur le front de la non-prolifération, la résolution 1540 (2004) continue d'orienter les mesures prises par les États pour protéger les biens, les données et le savoir-faire liés aux armes de destruction massive contre l'utilisation et le transfert non autorisés par des acteurs non étatiques, en particulier des terroristes. La résolution 1540 (2004) complète les résolutions des organes des Nations Unies sur la lutte contre le terrorisme en exigeant, en vertu de ses propres dispositions, que les États Membres

tiennent compte des technologies matérielles et immatérielles dont les terroristes ont besoin pour fabriquer et utiliser des armes de destruction massive improvisées.

Ce travail est d'autant plus important aujourd'hui qu'on observe une utilisation croissante d'armes de destruction massive, en particulier d'armes chimiques en Syrie, au Royaume-Uni et en Russie, et qu'il existe une possibilité de plus en plus grande que des terroristes utilisent des armes biologiques meurtrières, en raison des progrès techniques et de la disponibilité accrue de ces armes étant donné le profond bouleversement mondial provoqué par la pandémie de COVID-19. Que je sois bien claire : partout et en toutes circonstances, l'emploi d'armes chimiques est un acte odieux et constitue un affront à l'humanité tout entière.

Nous sommes donc satisfaits des efforts du Conseil pour renforcer la coopération entre le Comité 1540, le Comité contre le terrorisme et le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés. Nous encourageons les Comités et leurs organes d'experts à continuer à inclure les groupes de la société civile dans les discussions pendant la pandémie afin que nous puissions tirer parti de leurs expériences et de leurs recommandations sur la meilleure façon de prévenir et de contrer l'extrémisme violent.

Annexe XVIII

Déclaration de M. Hai Anh Pham, Représentant permanent adjoint du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

Au cours de l'année écoulée, la communauté internationale a été confrontée à une double attaque : la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et les nouvelles attaques et tactiques de groupes terroristes, dont l'État islamique d'Iraq et du Levant, ainsi qu'Al-Qaida et ses affiliés, en particulier dans les zones de conflit. Les terroristes profitent de toutes les occasions pour exacerber les dures répercussions socioéconomiques de la pandémie et semer la discorde et la radicalisation. La diffusion et les progrès des technologies numériques sont susceptibles d'être exploités par des acteurs non étatiques malveillants. Les risques que des terroristes mettent au point, acquièrent, utilisent et trafiquent des armes de destruction massive menacent d'avoir des conséquences sans précédent. Ce sont là des rappels forts que le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations continue de constituer une grave menace pour la paix et la sécurité internationales.

À cet égard, je remercie l'Ambassadeur Tarek Ladeb de la Tunisie et l'Ambassadeur Dian Triansyah Djani de l'Indonésie pour leurs exposés et pour leur important travail au sein des Comités respectifs.

Je voudrais, à l'occasion de la présente réunion, faire part au Conseil des trois points suivants.

Premièrement, le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés ; le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste ; et le Comité créé par la résolution 1540 (2004) comptent parmi les outils les plus importants dont dispose le Conseil de sécurité pour lutter contre le terrorisme et la prolifération. Nous félicitons les trois Comités, ainsi que leurs organes d'experts respectifs, à savoir l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et le Groupe d'experts du Comité créé par la résolution 1540 (2004), pour la qualité de leur travail et de leur coopération pendant la période considérée. Je pense notamment aux visites conjointes effectuées dans les États Membres, aux séances d'information publiques conjointes, à l'élaboration de lignes directrices et à la sensibilisation des organisations régionales. Leurs vastes connaissances spécialisées et leur coopération étroite sont essentielles pourobtenir de bons résultats, mais aussi pour évaluer et combattre activement la menace du terrorisme en temps utile. En ces temps de pandémie de COVID-19, nous comptons sur la capacité d'adaptation et d'innovation des Comités et des organes spécialisés pour garantir la poursuite de leurs travaux et maintenir la communication avec les États Membres et les partenaires concernés.

Deuxièmement, la pleine mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité sur la lutte contre le terrorisme et la non-prolifération est une composante clef de nos efforts conjoints et constitue une tâche essentielle des mandats des Comités. Nous prenons note avec satisfaction des progrès notables accomplis dans leur mise en œuvre par les États Membres. Nous saluons vivement la collaboration constructive des États Membres avec le Comité 1267 et l'Équipe de surveillance, notamment dans le cadre de l'examen annuel de la Liste relative aux sanctions pour 2019 ; elle est essentielle pour tenir à jour les procédures d'inscription et de radiation et appliquer effectivement les sanctions. Nous encourageons également les trois Comités, en particulier la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, à continuer d'assurer un suivi étroit et d'aider les États à mettre pleinement et effectivement en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité en s'appuyant sur le dialogue, le partage

d'informations et de bonnes pratiques, la mise au point de directives relatives à la mise en œuvre et d'autres formes d'assistance technique.

Nos stratégies et nos politiques de lutte contre le terrorisme et la prolifération doivent être adaptées à l'évolution de la menace du terrorisme. À cet égard, nous estimons que le problème des combattants terroristes étrangers et des membres de leurs familles rentrant dans leurs pays d'origine doit être abordé dans l'unité et la cohésion afin de préserver et de pérenniser les gains obtenus contre le terrorisme. Nous attendons avec intérêt l'examen approfondi de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), qui sera une occasion importante de renforcer l'architecture mondiale de non-prolifération, notamment en empêchant les terroristes de se procurer des armes de destruction massive.

Enfin et surtout, ma délégation continue de souligner l'importance de la coopération internationale et régionale, car aucun pays n'est à l'abri tant que tous ne le sont pas. La menace multidimensionnelle du terrorisme exige de mettre en place une approche globale et holistique, qui suppose notamment de lutter contre les causes profondes du terrorisme et les conditions qui le favorisent. Nous devons rester fermement déterminés à prévenir et à régler les conflits, à pérenniser la paix, à promouvoir le développement, à garantir le respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme et à bâtir des sociétés solides qui soient à même de résister au terrorisme et à la radicalisation.

Je termine en disant que le Viet Nam continuera de mettre en œuvre avec détermination les résolutions du Conseil de sécurité en matière de lutte contre le terrorisme et de non-prolifération. Il continuera également de collaborer étroitement avec les organes de l'Organisation et tous les partenaires concernés afin de poursuivre notre lutte commune contre le terrorisme sur la base de la Charte des Nations Unies et du droit international.